



Demande de prime de construction / d'habitation pour un nouveau logement dans la commune de Steinfort

Déclaration

Je soussigné(e)

date / lieu naissance

pose ma candidature pour l'obtention d'une (prière de cocher)

prime de construction et/ou prime d'habitation

pour l'immeuble dans lequel je réside effectivement depuis le/...../..... et qui se trouve à l'adresse suivante:

Adresse:

Compte bancaire: Banque:.....IBAN.....

Prime de construction

Montant: 50% de la prime de construction accordée par l'Etat, sans pouvoir dépasser la montant de 1.250 Euros. La prime "épargne logement" ne sera pas prise en considération. Tout demandeur ne pourra solliciter cette prime que pour une seule construction en la commune de Steinfort. La prime ne sera due que si le bénéficiaire réside effectivement dans l'immeuble construit. Si l'Etat demande le remboursement de la prime de construction, le bénéficiaire est également obligé de rembourser la prime accordée par la commune de Steinfort.

En date du, l'Etat m'a accordé une prime de construction d'un montant de Euros **dont je joins une copie à la présente demande.**

Prime d'habitation

Cette prime correspond à un remboursement à raison de 50% de la taxe de participation au financement des équipements collectifs. **A joindre: une copie du Certificat de l'Aide au Logement.**

Généralités (pour les 2 primes)

Ces dispositions s'appliquent avec effet à partir du 1er janvier 2008. Par sa signature, le demandeur déclare sur l'honneur ne pas avoir bénéficié de cette prime dans le passé et d'avertir l'administration communale si l'Etat demande le remboursement de la prime accordée.

Fait à, le

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

INFO@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

Signature du déclarant:

Attention:

A joindre obligatoirement une preuve de l'obtention de la prime étatique.

